



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Ré

Mo
b



19079846

06 JUIN 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

Dénomination : **Burcin**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue Charles Ramekers 17 à 1020 Laeken

N° d'entreprise : 0453587143

Objet de l'acte : **Démission**

Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale des actionnaires, tenue le 27/05/2019 au siège de la société.

Bureau

La séance est ouverte à 18:00 heures sous la présidence de Monsieur Eryigit Burhan

Composition de L'assemblée :

Eryigit Burhan 450 Parts Sociales

Poyraz Hanim 300 Parts Sociales

Le président constate que tous les associés sont représentés conformément à la liste de présence ci-annexée.
L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et statuer.

Communication du président

I. la présente assemblée a été convoquée pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Démission Gérant

II. Tous les actionnaires sont présents ou valablement représentés, la justification des formalités de convocation est superflue

III. Chaque action donne droit à une voix

Constatation que l'assemblée est valablement constituée

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Les déclarations préalables du président sont approuvées par l'assemblée. Celle-ci constate qu'elle a été valablement constituée et qu'elle est habilitée à délibérer et à se prononcer sur l'ordre du jour précité.

Traitement de l'ordre du jour

L'assemblée prend les décisions suivantes :

-Accepte la démission de Monsieur Eryigit Burak de son Poste de gérant et lui donne décharge pour son mandat écoulé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun ne demandant la parole, l'assemblée est clôturée à 19:00 heures.

Fait à Bruxelles, le 27/05/2019

Eryigit Burhan

Eryigit Burak

Poyraz Hanim

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/06/2019 - Annexes du Moniteur belge